



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	1 ^{er} mars 2017
Convocation du	26/2/2017
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	6
Président	JC Pons
Secrétaire	Pat Von Essen

Présents :

July Rauscher , Dargère Hedy 1^o adjoint, Falconner Heather, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2^o adjointe et Moreno Parfait

Excusés

A Piccin

Pouvoir

B Alexandre donne pouvoir à JC Pons

I Piel donne pouvoir à P Moreno

Reinhold von Essen Patricia est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Application du droit des sols / Convention avec la Communauté de communes de Limoux

La Ddtm assurait jusqu'à présent l'instruction des dossiers l'urbanisation, ce service disparaît au 1/1/2017. Aujourd'hui la communauté de commune de Limoux met à disposition un service d'instruction des dossiers d'urbanisme. La commune pourrait se charger elle-même de ces tâches mais le service proposé peut améliorer la gestion et la prise en charge de ces instructions. Le Maire expose les détails de la convention à son Conseil qui après en avoir délibéré vote à l'unanimité la décision de signer la convention avec la Communauté de Commune de Limoux.

2. Parc photovoltaïque citoyen de la garrigue

Il est prévu 2 journées de permanence à la Mairie avec Enerfip les 17 mars et 18 mars de 9h à 12h . Ainsi que les 24 et 31 Mars . Nous souhaitons qu'un conseiller municipal soit présent à chaque permanence avec de l'agent Enerfip. Un planning est établi, les conseillers absents à la réunion du Conseil seront contactés pour remplir les créneaux encore à pourvoir.

17 mars	16-17h Heather	17h-19h Hedy
18 mars	9-11h JC	11h-12h Marc
24 mars	16h-17h Pat	17-19h Hédy
31 mars	16-19hJC	

Par ailleurs Mr le Maire soumet au Conseil la délibération suivante :

Considérant la nécessité de permettre une mobilité de l'épargne investie dans le parc photovoltaïque,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune que la société gestionnaire du parc photovoltaïque dispose des fonds citoyens destinés à mener à bien cette opération,

Considérant l'intérêt que porte la commune à la gestion du parc et que, donc elle souhaite faire partie des actionnaires,

Considérant que le placement est avantageux pour la commune,

Le CM décide après en avoir délibéré :

1/ de devenir actionnaire de la société 123 soleil gérant le parc photovoltaïque

2/ de s'engager sur un montant annuel de 5000€ à racheter les parts à la vente qui ne trouveraient pas acquéreur auprès d'autres sociétaires, à une valeur dépendant de l'obsolescence technique, de l'amortissement déjà effectué et du prix de vente de l'électricité au jour de la cession.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

3. Vote des comptes administratifs

Budget Photovoltaïque :

Le résultat cumulé laisse apparaître des recettes à 19231€ et des dépenses à 8557€, donc solde de 10673€. Cependant, l'analyse des chiffres de la vente de la production fait apparaître une perte notoire de la rentabilité des panneaux solaires du foyer laisse penser que le nettoyage est à vérifier. Un contrat de maintenance permet de palier à ce genre de situation. Il est validé. Il est cependant décidé d'exercer une vigilance accrue sur le fonctionnement et le rendement des panneaux via les rapports journaliers reçus sur Internet.

Budget de la commune :

Dépenses 260 493 € - Recettes 313 675€, donc un solde positif du budget de fonctionnement, avec des dépenses stabilisées.

La commune a dépensé 62512€ en investissement 43971€ essentiellement en dépenses sur la voirie et son entretien ; la commune est endettée à hauteur de 171691€, dont 145266€ pour la réfection des logements de la maison Delmas ; à noter que sur cette opération l'annuité représente 6300€ alors que les loyers cumulés représentent 14065€, la commune est donc bénéficiaire de 7765€.

Un débat s'instaure sur le coût du RPI qui est de 45000€ : Cantine, mise à disposition du personnel, livraison des repas et coûts de fonctionnements divers) Actuellement les communes

paie environ la moitié du prix des repas de la cantine. Le déficit est dû en grande partie au coût de la production des repas, et du prix de vente qui ne couvre pas la totalité des charges. Le sujet a été étudié à plusieurs reprises de façon approfondie sans pour autant permettre une amélioration notoire.

La baisse notoire et régulière du montant de la dotation d'état se poursuit, comme annoncée, pour cet exercice c'est 4000€ que nous avons reçu en moins. Ce seront près de 13.000€ que la commune ne reçoit plus des dotations d'Etat.

Investissements :

La commune a dépensé 43000€ d'investissement essentiellement sur la voirie, le principal étant le goudronnage du chemin du Clot..

Si l'on regarde le budget général, la situation est malgré tout assez confortable. La non réalisation de certains investissements prévus favorise ce résultat positif en trésorerie : excédent de 90 047€ que nous avons à ré affecter pour l'exercice 2017.

Le maire propose d'affecter 30 047€ au fonctionnement et 60 000€ aux investissements.

Éléments de la dette . Nous sommes endettés à hauteur de 171691€ : dont 145 000€ pour la maison Delmas. A noter que le montant de l'annuité est de 6300€ alors que le chiffre d'affaire des loyers est de 14065€, c'est donc une opération positive.

La rénovation de l'église et le financement de la réorganisation foncière qui ont fait l'objet de l'emprunt fait en 2006, il ne reste que 26.000€ à rembourser. Les intérêts sont élevés, ils doivent être renégociés.

Budget de l'eau .

Le fonctionnement 47431€ alors que les recettes ne sont que de 45059€, il s'ensuit un léger déficit, imputable aux multiples interventions de réparations et de maintenance du réseau. L'an dernier nous étions déjà déficitaires.

Investissements : 75000€ prévus - dépense 33000€ : les investissements 2016 ont été dans l'installation du dégrilleur qui permet d'alléger la charge de la station d'épuration ; ces investissements vont se poursuivre en 2017.

VOTE DES comptes administratifs :

Mr le Maire se retire et confie la présidence du Conseil municipal à Hedy Dargère , Premier adjoint qui organise le vote des 3 budgets et les affectations des excédents.

Budget photovoltaïque : Votés à l'unanimité .

Eau et assainissement : Voté à l'unanimité

Budget principal et affectations : voté à l'unanimité ; affectation des excédents : 30 047€ au fonctionnement et 60 000€ aux investissements.

4. Avancée du projet de lotissement de Coutieux.

Me le Maire informe le Conseil de l'avancée du projet : les démarches de rachat des maisons sont en cours avec notre notaire ; le PLU modifié a été transmis et devrait être voté lors du prochain conseil communautaire. Une prochaine réunion est prévue le 11 mars prochain et pour faire avancer la commercialisation des lots une brochure va être éditée.

5. Projet de concert de la Claranda à Luc sur Aude

La Claranda représentée par Jean Marie Fraysse propose à la commune un partenariat pour l'organisation d'un concert dans la salle du foyer de Luc sur Aude. Ce partenariat prendrait la forme d'un prêt gratuit de la salle et d'une participation financière.

Le Conseil accepte la demande et mandate Mr le Maire pour établir les modalités.

6. Contrat de Juliette Théveniaut

Le CDD qui arrive à échéance est prolongé jusqu'à la fin 2017. Par ailleurs, J Thievenaut a fait 42h supplémentaire sur son dernier CDD, il est décidé de les lui payer.

Voté à l'unanimité

7. Emprunt de 20 000€ pour achèvement des travaux de la station d'épuration

Dans l'attente du vote du budget 2017, Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à un emprunt afin de finir les travaux de rénovation de la station d'épuration ; cet emprunt sera de 20.000€ et sera sur 5 ans.

Voté à l'unanimité.

8. Aménagement du cœur de village

Mr Dargère propose de réfléchir à l'amélioration de l'aménagement du cœur de village. Une commission de réflexion est constituée et a commencé à travailler sur ce projet. Il a contacté le CAUE qui propose une rencontre dans le cadre d'une commission extra municipale, incluant des citoyens non membres du Conseil qui seraient intéressés par la démarche de réflexion et d'élaboration.

9. Page Face Book « Commune de Luc sur Aude »

Julie Rausher expose la pertinence de la création d'une page Face book . Il semble que cet outil serait un appoint de choix dans la qualité et la dynamique de la communication à propos des projets et de la vie sociale du village. L'animation serait assurée par Julie Rausher.

À 23:43 la séance est levée.

Le Maire
Jean Claude Pons